

**MAIRIE  
DE  
BESSINES-SUR-GARTEMPE  
87250**

**ARRÊTÉ**



Réglementant la circulation  
Sur la VC27 Mazand

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière  
Vu la demande reçue en date du 15 juillet 2024 de la société PIJASSOU TP – 30 rue Marie Curie – 87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE concernant les travaux d'implantation et piquetage – reprofilage enrobé à froid – enduit superficiel bi couche sur la VC27 à Mazand à BESSINES-SUR-GARTEMPE,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE I :** A l'occasion des travaux d'implantation et piquetage – reprofilage enrobé à froid – enduit superficiel bi couche sur la VC27 à Mazand à BESSINES-SUR-GARTEMPE, la route sera fermée à la circulation, le stationnement et le dépassement interdits à compter du 5 août 2024 et jusqu'à la fin des travaux sauf riverains, service de secours et transports scolaires. Une déviation devra être mise en place.

**ARTICLE II :** La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société PIJASSOU TP conformément à la réglementation en vigueur.

**La société PIJASSOU TP devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débuter son intervention 06.08.68.34.04.**

**Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.**

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :  
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie  
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES  
La société PIJASSOU TP

Fait et arrêté à Bessines, le 24 juillet 2024

La Maire,

Stamp details: Mairie de BESSINES, 87250 Haute-Vienne

Andréa BROUILLE

# BESSINES SUR GARTEMPE

## VC27 Mazand

